Charles Travailleur.

~~170-135.2~~

Brevet N° **34196.**
1 feuille.

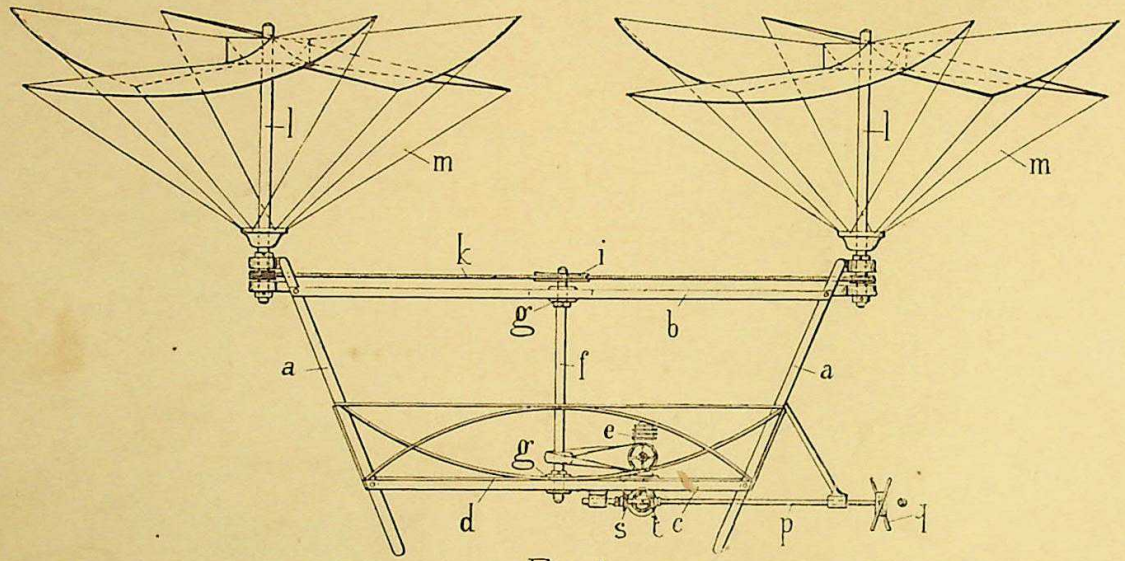

Fig. 1.

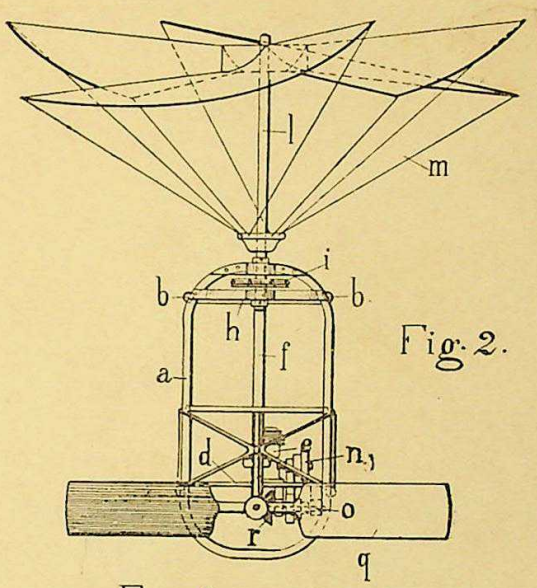

Fig. 2.

Fig. 4.

Fig. 5.

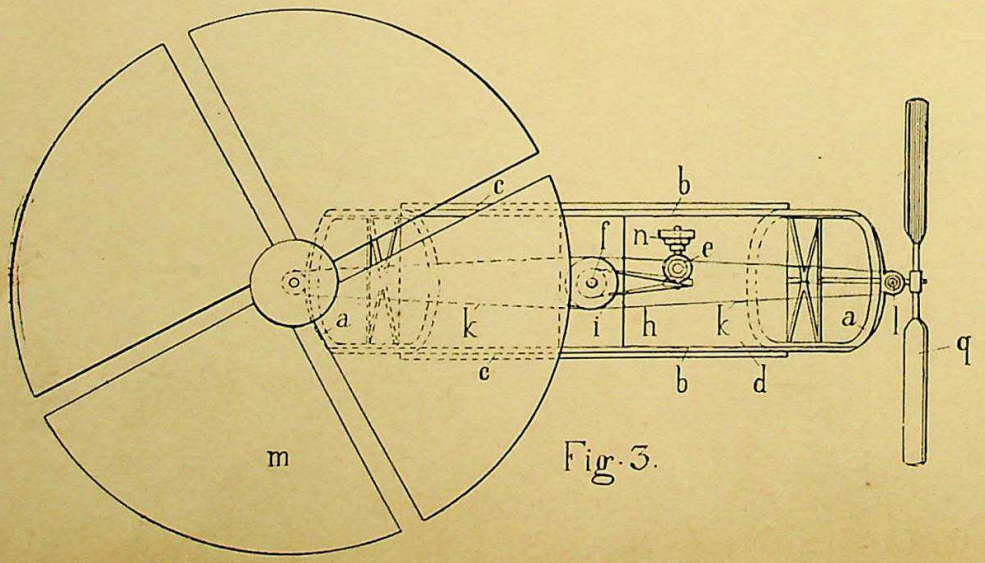

Fig. 3.

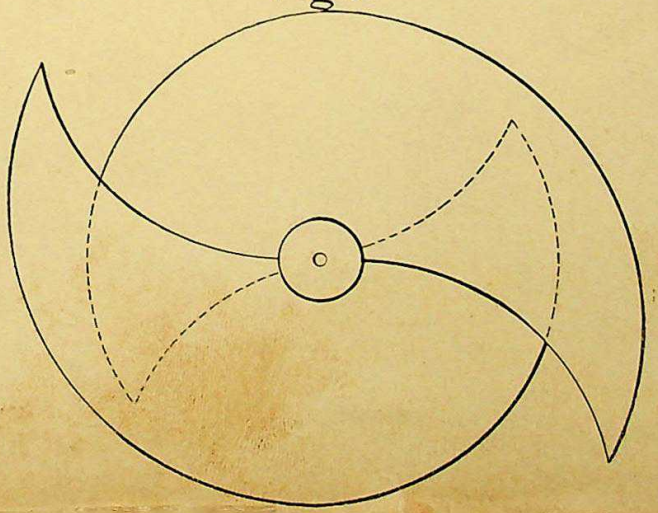

244 - 19

CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Duplicate.

Brevet N° 34196 — 20 avril 1905, 11¼ h. a. — Classe 115

Charles TRAVAILLEUR, à Genève (Suisse).

Machine à voler.

L'objet de la présente invention est une machine à voler dont le mouvement ascensionnel est produit par deux hélices tournant horizontalement et dont le déplacement en avant ou en arrière se fait à l'aide d'une autre hélice, tournant verticalement.

Au dessin annexé, qui représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention,

Fig. 1 en est une vue de côté,

Fig. 2 en est une vue par bout,

Fig. 3 en est un plan partiel et

Fig. 4 et 5 montrent des détails.

La machine représentée comporte une nacelle formée par deux cadres en roseau *a*, reliés par des barres longitudinales *b*, resp. *c*, et munie d'un plancher *d*, sur lequel est placé le moteur *e* servant à actionner la machine. Le moteur *e* fait tourner, à l'aide d'une courroie, un arbre vertical *f* reposant sur des coussinets *g*, dont l'un est disposé sur le plancher *d* et l'autre sur une traverse *h* reliant les barres longitudinales *b*. Sur l'extrémité supérieure de l'arbre *f* est montée une poulie *i*, sur laquelle passe une corde sans fin *k* qui transmet le mouvement de l'arbre *f* aux arbres verticaux *l* de deux hélices *m*, disposées symétriquement par rapport à l'axe vertical de la machine et pouvant tourner horizontalement. Ces deux hélices, dont chacune comporte quatre ailes, servent à produire le mouvement ascensionnel de la machine.

L'arbre du moteur *e* porte en outre une poulie à étages *n* actionnant un arbre *o*, parallèle à celui du moteur et sur lequel est fixée une roue dentée conique *r*. Cette roue dentée peut engrener alternativement avec l'un des deux pignons *s* ou *t*, montés sur l'arbre horizontal *p* d'une hélice *q* et pouvant être déplacés suivant l'axe de cet arbre. L'hélice *q*, qui tourne verticalement, permet ainsi, par l'intermédiaire de la roue *r* et des pignons *s*, resp. *t*, le déplacement en avant ou en arrière de la machine.

Les fig. 4 et 5 montrent en une vue de côté et en plan une hélice à deux ailes pouvant remplacer les hélices *m* à quatre ailes.

Revendication:

Machine à voler, comportant une nacelle et caractérisée par deux hélices disposées symétriquement par rapport à l'axe vertical de la machine et produisant le mouvement ascensionnel de celle-ci en tournant horizon-

talement sous l'action d'un moteur qui commande en même temps une hélice tournant verticalement, disposée à l'une des extrémités de la nacelle et qui produit le déplacement en avant ou en arrière de la machine.

Charles TRAVAILLEUR.

Mandataire: UNION INDUSTRIELLE à Lausanne.